

Saint-Jérôme, le 26 août 2016

COMMUNIQUÉ

Aux avocats de la Défense

Objet : Modification du mode de communication de la preuve à la Cour du Québec,
Chambre criminelle de St-Jérôme

Chers collègues,

Dans la foulée de l'arrêt Jordan et devant le constat qu'un changement s'impose, nous amorcerons, à compter du lundi 12 septembre 2016, un virage quant à la procédure de communication de la preuve en chambre de pratique telle que nous la connaissons.

La salle RC-02 étant un passage névralgique et déterminant du processus judiciaire il nous semble impératif d'y être tous proactif, performant et efficace.

Les PPCP seront présents cet automne dans les salles de CP par contre soyez avisé qu'à compter du 9 janvier 2017, les procureurs du DPCP seront disponibles pour la communication de la preuve, mais travaillerons de leurs bureaux.

Leurs dates de disponibilités vous seront communiquées incessamment.

Les avocats de la défense seront invités à contacter les PPCP **avant** que le dossier ne repasse en salle de pratique.

Notez qu'aucun dossier ne sera « négocié » le matin même du pro forma.

À raison d'une semaine par mois, deux PPCP seront joignables par téléphone, courriel ou sur rendez-vous afin de faciliter les échanges, éliminer la perte de temps, éviter les remises stériles, assurer un suivi soutenu des procédures et ainsi garantir une meilleure utilisation du temps de la cour.

1...

...2

Nous savons que tout changement comporte certains ajustements, votre participation est nécessaire voir essentielle au bon fonctionnement de cette nouvelle procédure.

Nous espérons sincèrement que ces changements de pratique bénéficieront à tous.

Soyez assurés, chers collègues, de notre habituelle collaboration.

Meilleures salutations,

Me Nathalie Thibert
La procureure en chef adjointe
aux poursuites criminelles et pénales

85, rue de Martigny Ouest, bureau 4.29
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3R8
Téléphone : (450) 431-4401
Télécopieur : (450) 569-3051
www.dpcp.gouv.qc.ca